



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TELEPERFORMANCE : VICTOIRE POUR LES SALAIRES DE BLAGNAC

La Direction de TELEPERFORMANCE France s'était pourvu en cassation suite au jugement rendu par le Conseil de Prud'hommes d'Agen le 29 novembre 2021 qui reconnaissait que les salariés qui avaient fait usage de leur droit de retrait au début de la crise sanitaire était légitime et avait condamné l'entreprise à verser les salaires qui avaient été injustement retenus.

La Direction s'est désistée de son pourvoi en cassation qui sera constaté par ordonnance du Premier Président de la Cour de Cassation.

La **CGT** se félicite de cette décision qui marque une victoire importante pour les salariés de TELEPERFORMANCE et qui entérine la reconnaissance du droit de retrait. C'est un point d'appui pour gagner sur nos revendications notamment pour des augmentations de salaires, améliorer nos conditions de travail ainsi que pour le respect et la liberté des salariés.

La **CGT** continue à se battre aux côtés des salariés pour les aider à agir, à revendiquer et faire appliquer leurs droits, alors que TELEPERFORMANCE ne cesse de bafouer et ignorer les lois, continue dans sa stratégie d'exploitation des salariés et leurs précarisations que ce soit en France ou à travers le Monde.

Contact :

Samira ALAOUI Déléguée Syndicale Centrale 06.69.77.11.52 samira.marot@gmail.com

Malika GHRIB Déléguée Syndicale Centrale Adjointe 06.47.09.81.27 malika.moussous@neuf.fr